

**L'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 :
pour rapprocher les élus des citoyens**
Projet de rapport

Présenté par

**M. Henri-François Gautrin, député
(Québec)**

Rapporteur

COMMISSION

Education, communication et affaires culturelles



ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) | 9-12 JUILLET 2013

Table des matières

Introduction.....	3
1. Qu'est-ce que le Web 2.0?	3
2. L'utilisation du Web 2.0 par les États et les assemblées parlementaires.....	5
La situation dans le monde	5
La situation au Québec : le rapport Gautrin et le portail du gouvernement du Québec	7
L'Assemblée nationale du Québec	8
Les pétitions	9
Les commentaires en ligne.....	10
Les consultations en ligne et la visioconférence.....	11
Le site Internet et la transmission des débats.....	12
Les pages Facebook et Twitter	13
Une initiative interparlementaire de formation.....	15
3. La fracture numérique.....	15
4. La contribution des sections.....	16

Introduction

Il y a 10 ans, Facebook, Twitter et Youtube n'existaient pas. De fait, on observe depuis quelques années un niveau de développement sans précédent des technologies de l'information et de la communication (TIC). Or, l'essor de ces technologies crée de nombreuses attentes de citoyens du monde entier, entre autres, en ce qui a trait à leur participation aux affaires publiques. Dans ce contexte, les TIC constituent une voie intéressante pour accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie en général. Elles sont un moyen efficace de rapprochement entre les élus et les citoyens. C'est dans cette perspective que ce rapport donne d'abord une brève définition du Web 2.0. Une description des pratiques adoptées par certains États et assemblées parlementaires et plus particulièrement par l'Assemblée nationale du Québec est ensuite présentée. Enfin, nous traitons des défis engendrés par la fracture numérique.

1. Qu'est-ce que le Web 2.0?

Le Web 2.0 est une évolution du Web vers plus de simplicité et d'interactivité. L'expression « Web 2.0 » désigne l'ensemble des techniques, des fonctionnalités et des usages du World Wide Web qui ont suivi sa forme initiale. Le Web 1.0 proposait du contenu consultatif et des communications par courrier électronique. Désormais, les internautes contribuent à la production, à la diffusion et à l'échange d'information. Ils peuvent interagir de façon simple, y compris avec les gouvernements, les parlements et les élus.

Pour leur part, les expressions « gouvernement 2.0 » et « gouvernement ouvert » désignent l'intégration de la nouvelle génération de médias numériques à la structure et au fonctionnement des administrations publiques. Cette approche vise une plus grande transparence dans l'action gouvernementale, une ouverture élargie et plus facile aux données des administrations et une participation accrue de la population à la

gouvernance. Les citoyens et les groupes concernés ont accès aux mêmes données que celles utilisées dans la fonction publique et au gouvernement, ce qui les rend aptes à analyser un enjeu, un programme ou un service. Ils peuvent formuler des propositions et contribuer ainsi à l'élaboration des politiques. En outre, le gouvernement ouvert offre une nouvelle forme d'échanges entre les citoyens et les gouvernements (forums de discussion, blogues, etc.). Il permet une communication bidirectionnelle plus spontanée et une rétroaction rapide.

Toutefois, la mise en œuvre d'un gouvernement ouvert s'accompagne de défis dont il faut tenir compte : la protection des renseignements personnels, les droits d'auteur, la sécurité nationale (pensons aux révélations de WikiLeaks), la responsabilité éthique dans la mise en ligne et l'utilisation des données. Bien sûr, il ne faut pas oublier les inégalités entre les citoyens et entre les nations. Ce phénomène sera abordé plus loin lorsque nous décrirons l'enjeu crucial de la fracture numérique.

Ainsi, le Web 2.0 se présente comme une occasion d'associer les citoyens à la réflexion sur les politiques publiques, dans ce que certains appellent la cyberdémocratie, l'e-démocratie ou la démocratie virtuelle. Le Web 2.0 représente donc potentiellement un gain important pour la démocratie et un réel moyen de rapprocher les citoyens des élus et de combattre le cynisme à l'endroit de la classe politique. Ces possibilités accrues donnent à tous l'occasion de contribuer à l'élaboration des politiques. Elles viennent encourager l'engagement des citoyens, raffermir la confiance envers les élus et conduire à des parlements et des gouvernements plus ouverts et plus efficaces. De plus, la démocratie électronique a l'avantage de plaire à la jeunesse. Elle s'ouvre donc à une plus grande participation des jeunes à la vie démocratique.

Dans ce contexte, nos assemblées parlementaires et États respectifs ont le devoir de réfléchir sur la façon d'utiliser ces outils afin d'élargir l'espace démocratique. Durant les dernières années, plusieurs assemblées parlementaires et gouvernements ont emboîté le pas et adopté des politiques et des stratégies pour améliorer leur fonctionnement

interne. Elles ont ainsi mieux répondu aux demandes des citoyens, dans un souci de transparence et de collaboration.

Mais comment les États utilisent-ils le Web 2.0? Que font le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale pour rapprocher les citoyens des élus par l'intermédiaire de ces nouveaux outils technologiques?

2. L'utilisation du Web 2.0 par les États et les assemblées parlementaires

La situation dans le monde

Plusieurs gouvernements ont pris le virage du Web 2.0. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ouvrent la voie. Ces pays ont mis en place une politique de divulgation proactive de l'information, en plus d'y donner un libre accès grâce à une licence d'autorisation de diffusion. Ils ont développé une vision de l'évolution des services publics innovante dans la prestation des services et dans leurs relations avec les citoyens.

Aux États-Unis, le principe du gouvernement ouvert tire ses origines de *l'E-government Act* de 2002. Le président Barack Obama lui a donné une impulsion additionnelle dans les premières heures de son premier mandat. En effet, en janvier 2009, il a signé un mémorandum sur la transparence et le gouvernement ouvert. Il y déclarait son intention d'utiliser les nouvelles technologies afin d'accroître la transparence du gouvernement, mais aussi pour permettre aux citoyens américains de participer à la réflexion sur les grands enjeux sociétaux. Washington a lancé en 2009 Data.gov. Cet outil fournit aux citoyens un accès simple et gratuit à des données intelligibles, de haute qualité et réutilisables. La plateforme avait à ses débuts 47 ensembles de données. Maintenant, le public a la possibilité de déterminer, d'étudier, de télécharger et de mettre en relation plusieurs centaines de milliers de données gouvernementales. L'information disponible comporte des éléments de différentes natures : statistiques, électorales, budgétaires, géographiques ou socioéconomiques.

Des initiatives semblables ont été lancées ailleurs, notamment au Royaume-Uni (data.gov.uk), en France (data.gouv.fr), en Australie (data.gov.au) et au Canada (ouvert.gc.ca). Le site canadien, si l'on inclut les données géospatiales, présente plus de 272 000 ensembles de données distincts. Il comprend la liste de toutes les consultations publiques en cours et la façon d'intervenir pour faire valoir son point de vue. Mentionnons ici que le premier ministre canadien et les chefs d'État des sept autres pays membres du G8 ont signé, le 18 juin dernier, la Charte des données ouvertes. Ainsi, les pays signataires s'engagent à rendre publique de manière proactive une plus grande quantité de données par l'entremise d'un registre en ligne exhaustif de réserves de données. Ils s'engagent aussi à établir des normes relatives à la qualité, à la comparabilité et l'interopérabilité des données. La Charte exige également que soit mis en place un processus permettant la publication rapide des données de grande valeur et que les utilisateurs se voient accorder le droit de réutiliser ces données sans restriction.

Par ailleurs, de nouvelles tendances apparaissent chaque année. À titre d'exemple, de plus en plus de gouvernements se tournent vers le Web et les réseaux sociaux, dont Facebook et Twitter, pour transmettre leur message directement au monde entier. À ce jour, plus de 125 chefs d'État ont des comptes Twitter. Pour sa part, le président Obama compte 33 millions d'abonnés sur Twitter et 36 millions sur Facebook. La « twittosphère » est même devenue un cercle de discussion entre leaders, gouvernements et armées du monde. Elle peut aussi être le théâtre de querelles, comme on l'a récemment vu avec les prises de bec en ligne entre le Hamas et les forces armées israéliennes (Tsahal) pendant une opération militaire à Gaza. Si les premiers leaders politiques ont fait leur entrée sur Twitter en 2007, on a constaté une véritable accélération de leur adhésion au cours de la dernière année.

La situation au Québec : le rapport Gauthrin et le portail du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé, en 2010, dans une réflexion sur l'à-propos du Web 2.0 dans une administration publique. Le Groupe de travail sur le Web 2.0, présidé par le député de Verdun, M. Henri-François Gauthrin, a publié en mai 2012 un rapport intitulé *Gouverner ensemble*¹. Le rapport démontre que plusieurs ministères et organismes utilisent déjà les outils propres au Web 2.0, mais que la plupart le font surtout à des fins informationnelles. Dans la majorité des cas, on vise à joindre un public cible plus jeune, sans faire appel au plein potentiel interactif. Le rapport Gauthrin comprend 32 recommandations regroupées sous quatre grandes thématiques, soit :

- La transparence gouvernementale;
- La participation citoyenne;
- La collaboration entre les employés de l'État;
- La mise en œuvre d'un gouvernement ouvert.

Dans *Gouverner ensemble*, on recommande, entre autres, au gouvernement de développer sa présence sur les réseaux sociaux, et ce, afin de « stimuler et favoriser la participation citoyenne à l'élaboration et à l'évaluation de ses actions et de ses politiques ».

En juin 2012, le gouvernement donnait suite au rapport Gauthrin et annonçait qu'il posait le premier jalon de l'implantation du gouvernement ouvert. Il a mis en ligne le portail www.donnees.gouv.qc.ca. Une multitude de données de nature statistique, géographique ou financière y sont progressivement divulguées. Ces données sont accessibles gratuitement et dans un format réutilisable avec d'autres logiciels. Les technophiles peuvent ainsi les employer, les enrichir et développer de nouvelles

¹ Henri-François Gauthrin, *Gouverner ensemble : comment le Web 2.0 améliorera-t-il les services aux citoyens*, Groupe de travail sur le Web 2.0, Secrétariat du Conseil du trésor, 2012, 198 p.
<http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/rapport-gauthrin-web-2-2012-03-06.pdf>.

applications. Les données peuvent être partagées avec la collectivité, dans une optique d'amélioration continue des services publics. À ce jour, 312 jeux de données sont disponibles et les citoyens ont l'opportunité d'indiquer les jeux de données ouvertes qu'ils désirent obtenir. On trouve également dans le portail deux tableaux de bord qui permettent à la population de suivre l'évolution des échéanciers et des budgets alloués à certains projets : le tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles et le tableau de bord sur les ponts et routes du Québec.

En juin 2013, Québec annonçait avoir fait un pas de plus vers le gouvernement ouvert en rendant plus facilement accessibles les renseignements concernant l'octroi de contrats publics. Ainsi, les renseignements suivants seront déposés chaque mois sur le portail de données ouvertes, et ce, dans un format utilisable par tous : les renseignements sur les contrats gouvernementaux et sur les contrats accordés par les municipalités, le réseau de la santé et les commissions scolaires.

Le gouvernement utilise déjà certains outils, tels que Facebook, pour susciter l'intérêt des citoyens. À titre d'exemple, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a consacré une page au Sommet sur l'enseignement supérieur tenu en février 2013. S'y trouvaient un grand nombre de documents et la webdiffusion des rencontres préparatoires. De plus, des pages Facebook et Twitter donnaient aux groupes et aux citoyens l'occasion de débattre et de partager leurs réflexions sur la qualité et le financement de nos universités. L'expression « Sommet Web 2.0 » était d'ailleurs utilisée dans les communications du gouvernement.

L'Assemblée nationale du Québec

En 2009, l'Assemblée nationale a procédé à une réforme importante des règles gouvernant ses travaux parlementaires. L'un des grands objectifs de cette réforme était de rapprocher l'Assemblée des citoyens. Des mesures qui mettent à contribution les technologies de l'information et de la communication ont été adoptées. Dans cette

perspective, différents outils ont été mis à la disposition des citoyens afin qu'ils expriment leur opinion et collaborent aux travaux de l'Assemblée.

Les pétitions

Plusieurs modalités introduites par la réforme parlementaire visent à favoriser l'expression des citoyens au moyen de pétitions. Le droit de pétitionner est bien établi dans notre société. Il est d'ailleurs inscrit dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec, adoptée en 1975.

De façon à donner à un plus grand nombre d'individus la possibilité d'exprimer leur point de vue relativement à une cause ou à une situation donnée, il est maintenant possible d'amorcer une pétition de chez soi directement sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Les citoyens partageant les préoccupations signifiées dans le libellé peuvent ensuite apposer leur signature électronique. Enfin, la pétition est déposée en Chambre par un député.

C'est ainsi que pendant l'année financière 2012-2013, 59 pétitions électroniques ont été présentées, recueillant près de 200 000 signatures. En comparaison, quelque 109 pétitions sur format papier signées par 191 000 citoyens ont été déposées pendant la même période. Précisons que, pour être valide, une pétition électronique doit être amorcée et signée sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Cette règle assure aux citoyens que le texte qu'ils signent est bien celui qui sera produit à l'Assemblée. Une fois la pétition lancée, le site Internet affiche en temps réel le nombre de signataires. Cependant, il ne révèle aucune donnée nominative.

En vertu des nouvelles règles issues de la réforme, le gouvernement a l'obligation de répondre à toute pétition, qu'elle soit sur support papier ou électronique. Qui plus est, toute pétition déposée à l'Assemblée est susceptible d'être examinée par une commission parlementaire, laquelle peut faire des recommandations au gouvernement.

Pour illustrer ces propos, prenons l'exemple de la Commission de la santé et des services sociaux. En février 2012, elle a étudié une pétition signée par plus de 3 000 citoyens. Ces derniers, invoquant les risques de cancer de la peau, réclamaient un meilleur encadrement des salons de bronzage artificiel et l'interdiction de la vente de ces services aux mineurs. Après avoir tenu des consultations publiques sur cet enjeu et reçu plus de 300 commentaires électroniques de citoyens, la Commission a déposé un rapport recommandant au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre en place des mesures pour protéger le public et prévoir un âge minimal pour l'utilisation des lits de bronzage. Quelques mois plus tard, en juin 2012, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel*. Elle est entrée en vigueur le 11 février 2013. Cette loi vient, entre autres, interdire l'offre ou la vente de services de bronzage artificiel par rayons ultraviolets aux personnes âgées de moins de 18 ans.

Les commentaires en ligne

Depuis mars 2010, toute personne peut formuler des commentaires en ligne dans le site Internet de l'Assemblée nationale. Ainsi, il est possible de commenter un projet de loi ou un sujet à l'étude à l'Assemblée ou en commission parlementaire, peu importe si le mandat fait ou non l'objet de consultations formelles. Pour ce faire, le citoyen n'a qu'à sélectionner le mandat ou le projet de loi qui l'interpelle et à remplir un formulaire en ligne. La Direction des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale reçoit les commentaires et les transmet aux députés. Ces derniers prennent donc rapidement le pouls de la population et sont ainsi en mesure de tenir compte de ses préoccupations. Pendant l'année financière 2011-2012, plus de 1 200 commentaires ont été transmis sur 57 différents sujets ou mandats. L'année précédente, une commission spéciale créée par l'Assemblée nationale pour se pencher sur la question de mourir dans la dignité avait, quant à elle, pu recueillir environ 16 000 commentaires par voie électronique, en plus des 273 mémoires transmis.

Les consultations en ligne et la visioconférence

Plusieurs autres mesures introduites par la réforme parlementaire ont pour but de favoriser une plus grande participation de la population aux travaux des commissions parlementaires. De fait, les outils technologiques sont fréquemment utilisés au cours des consultations publiques. L'Assemblée nationale a intégré dans ses règles le recours à deux outils : les consultations en ligne et la visioconférence. Les consultations en ligne sont devenues fréquentes dans le cadre de mandats d'initiative des commissions ou à l'occasion de consultations entreprises à la demande de l'Assemblée. Cette formule permet à tout citoyen qui le désire de remplir un questionnaire dans le site Internet afin d'exprimer son opinion sur le sujet à l'étude. Les réponses à ces questionnaires sont ensuite transmises aux membres de la commission, ce qui alimente leur réflexion.

Au cours des dernières années, la Commission parlementaire des transports et de l'environnement a mené une telle consultation. Elle s'était donné un mandat d'initiative sur les cyanobactéries dans les lacs du Québec; 85 citoyens ont alors exprimé leur point de vue. On a aussi utilisé un questionnaire en ligne dans le cadre d'une consultation générale sur un avant-projet de loi en matière d'adoption; 253 réponses ont été recueillies. Évidemment, le nombre de répondants varie beaucoup selon le sujet traité et l'ampleur de la consultation. C'est ainsi que la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité a reçu 6 558 réponses à son questionnaire en ligne.

La visioconférence a été introduite en 2004 dans le cadre d'un projet pilote. Une commission parlementaire a alors tenu une audition de représentants du Nunavik, situé à des milliers de kilomètres de l'Assemblée nationale, dans la région du Nord-du-Québec. La visioconférence s'est depuis avérée un outil efficace, car elle permet à des témoins ne pouvant se déplacer de se faire entendre en commission parlementaire au cours d'auditions publiques. Après plus d'une dizaine d'expériences concluantes, il a été jugé opportun d'intégrer cette pratique à la réforme parlementaire.

Deux salles de commission disposent maintenant d'installations technologiques permanentes adaptées à ce mode de communication.

Le site Internet et la transmission des débats

Revu en 2010, le site Internet de l'Assemblée nationale constitue une source d'information incontournable pour tout citoyen souhaitant se renseigner sur l'institution. En effet, en plus de contenir toutes les données relatives aux travaux en cours, le site comporte plusieurs sections vouées aux différentes missions de l'Assemblée. Ainsi, le citoyen peut avoir des renseignements sur les visites guidées, sur les heures d'ouverture de la Bibliothèque, sur les activités pédagogiques ou sur les simulations parlementaires à venir. En outre, il peut consulter le volet « Histoire » du site qui est mis à jour de façon continue. Enfin, le site comprend une section intitulée *Exprimez votre opinion*, dans laquelle le citoyen peut repérer différents moyens de faire valoir son point de vue : lancer une pétition, signer une pétition, participer à une consultation publique, commenter un sujet à l'étude ou présenter un projet de loi d'intérêt privé.

Bien sûr, les travaux parlementaires occupent la plus grande place du site. Cette section contient tous les projets de loi présentés et les étapes de leur cheminement. On y trouve également des explications sur les travaux de l'Assemblée et des commissions ainsi que sur les moyens de s'exprimer. Le citoyen peut consulter le procès-verbal et les documents déposés ou lire le *Journal des débats* de chaque mandat et séance. Du reste, tous les débats tenus en séance publique depuis 1964 y sont publiés intégralement.

Par ailleurs, la population a la possibilité de visionner l'intégralité des débats des commissions ou de l'Assemblée, en direct ou en différé, depuis le site Internet². En effet, en plus d'être en tout temps diffusés en direct sur le site Web de l'Assemblée, les travaux sont archivés. Ainsi, on peut les regarder au moment jugé opportun. Chaque année, plus de 2 700 heures de travaux parlementaires y sont télédiffusées. En plus

² Les séances de quelques commissions ne sont disponibles qu'en bande sonore.

des travaux parlementaires, le Canal de l'Assemblée présente des activités éducatives comme des simulations parlementaires, des conférences de presse et des activités institutionnelles telles que des remises de prix ou la prestation de serment de députés. En 2011-2012, près de 1,5 million de visites ont été enregistrées dans le site Internet de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, les travaux parlementaires sont diffusés en direct ou en différé à la chaîne de télévision de l'Assemblée, en ondes 24 heures sur 24.

Au surplus, l'Assemblée produit différentes capsules informatives intitulées *À la découverte de l'Assemblée*. Ces dernières racontent notamment l'histoire de l'hôtel du Parlement et décrivent le rôle du législateur et le travail en commission. De même, certaines émissions font la promotion auprès du public d'événements ou de rapports spéciaux. À titre d'exemple, une capsule a été produite sur le rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. De courts reportages sur les activités pédagogiques sont réalisés. Ils proposent des témoignages recueillis auprès des participants et des extraits des simulations parlementaires. En outre, la chaîne diffuse de brèves vidéos où les députés se présentent, font connaître leur circonscription électorale et expliquent la façon dont ils entendent exercer leur rôle. Grâce à ces vidéos, les citoyens connaissent mieux le député qui les représente.

Les pages Facebook et Twitter

En complément à son site Internet, l'Assemblée nationale est désormais présente sur Twitter et Facebook. Administrées par des professionnels de l'Assemblée, ces pages sont conçues pour stimuler la participation citoyenne et pour diffuser de l'information neutre sur l'institution. Ainsi, l'Assemblée utilise Facebook et Twitter pour promouvoir ses activités, mettre en valeur son site Internet et annoncer des périodes d'activités importantes du secteur parlementaire. Elle s'en sert aussi dans un but pédagogique, c'est-à-dire pour informer les internautes sur l'histoire du parlementarisme québécois, révéler des trésors d'archives, attirer l'attention sur les milliers de documents de la Bibliothèque, et plus encore. Par ailleurs, le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, a annoncé il y a quelques semaines la mise en ligne du site

mobile de l'Assemblée. D'où qu'ils soient, les mobinautes peuvent désormais prendre part aux travaux parlementaires, assister en direct aux activités des députés à l'Assemblée et en commission, suivre le cheminement des projets de loi et communiquer avec leur député. Ce service répond aux besoins grandissants de la population et au défi constant de rapprocher l'Assemblée des citoyens.

Il va de soi que l'Assemblée ne vérifie ni ne confirme l'exactitude des commentaires des internautes. Toutefois, les règles d'utilisation précisent que l'Assemblée nationale encourage les utilisateurs « à engager des discours civilisés et respectueux et à faire preuve de respect et de courtoisie lorsqu'ils émettent des commentaires sur sa page. Les propos diffamatoires, injurieux, obscènes, ainsi que les propos discriminatoires basés, entre autres, sur la race, le sexe, la religion, la nationalité ou l'orientation sexuelle ne sont pas tolérés, tout comme ceux incitant à la haine ou à la violence. En ce sens, l'Assemblée nationale se réserve le droit d'effacer les commentaires de ce type et de bloquer l'accès aux auteurs de tels propos ».

Parmi les 125 membres de l'Assemblée nationale, 114 ont une page Facebook, 88 ont un compte Twitter et certains consultent formellement les citoyens par l'intermédiaire du Web. Ainsi, un jeune député a mis en ligne une plateforme webcitoyenne dont le but est « d'éveiller la démocratie participative et de rapprocher les élus de la population ». Il entend consulter régulièrement les citoyens de sa circonscription électorale et de l'ensemble du Québec sur des sujets d'actualité, répondre aux propositions qui lui sont adressées et clavarder deux fois par mois avec les utilisateurs de la plateforme. Ce député a mené récemment deux consultations dites « nationales », l'une sur la malbouffe et l'autre sur la création d'un registre québécois des armes d'épaule. Il a aussi lancé une consultation locale sur le transport collectif. Cet exercice a conduit à un rapport dont les 29 recommandations ont été transmises au ministre des Transports du Québec.

En somme, l'Assemblée nationale a développé, au cours des dernières années, plusieurs outils technologiques qui facilitent la participation citoyenne à la vie démocratique. Que ce soit par la possibilité de signer une pétition sur le site Internet de

l'Assemblée, de transmettre un commentaire ou de participer à une consultation en ligne, les citoyens du Québec disposent de plusieurs moyens pour exprimer leur opinion sur les sujets qui les interpellent.

Une initiative interparlementaire de formation

Les technologies de l'information et de la communication se font aussi de plus en plus présentes dans le domaine des relations interparlementaires. Elles mènent à d'autres formes de collaboration entre les parlements. Ainsi, l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale française travaillent actuellement à la mise sur pied d'un projet de formation en ligne sur le parlementarisme. La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval est le point d'ancrage institutionnel de ce projet. Celui-ci consiste à élaborer et à proposer un cours de niveau universitaire sur le fonctionnement et le travail parlementaires selon deux systèmes relevant de deux traditions juridiques différentes : le système français de droit écrit et celui du Québec, de tradition britannique. Le programme vise la formation de professionnels, de chercheurs et d'étudiants, mais aussi de toute personne intéressée par le parlementarisme. Le cours sera donné à distance, par l'intermédiaire du Web, selon la formule utilisée pour la formation continue, car elle combine la facilité d'accès au contenu et la flexibilité de l'apprentissage, sans les contraintes du calendrier universitaire.

3. La fracture numérique

Un enjeu très important se pose lorsqu'on parle du Web 2.0 : la « fracture numérique », c'est-à-dire le fossé lié à l'accessibilité qui peut se creuser entre les utilisateurs du Web. L'inaccessibilité peut être due à plusieurs facteurs : l'illettrisme numérique, une bande passante insuffisante dans les régions éloignées, le fossé générationnel, les incapacités des personnes handicapées. La fracture numérique existe tant au sein de l'espace

francophone, entre le Nord et le Sud, qu'entre les populations d'un même pays suivant qu'elles soient plus ou moins scolarisées, plus ou moins âgées, etc.

Ainsi, nous pouvons traiter du fossé numérique en termes de différences dans l'accès aux équipements et aux infrastructures technologiques entre les pays du Nord et du Sud. Cet aspect est d'autant plus important que les technologies numériques sont devenues, à certains égards, des déterminants du développement économique. Nos assemblées parlementaires, nos gouvernements et les organismes internationaux sont interpellés par cette question. Nous pouvons aussi étudier les aspects de la fracture numérique qui se révèlent à l'intérieur même de nos frontières et sur la façon dont les gouvernements et les assemblées parlementaires devraient y répondre. Ce fossé se manifeste par une adaptation pas tout à fait réussie à plusieurs transitions. En effet, pour participer aux tribunes démocratiques en ligne, il faut plus qu'un accès à Internet. Il est nécessaire d'avoir une connexion de qualité, des logiciels relativement récents, une bonne confiance aux transactions en ligne et une aisance dans l'utilisation des outils. Pour que les citoyens puissent vivre pleinement leur « citoyenneté numérique », recevoir tous les services auxquels ils ont droit et participer pleinement à la cyberdémocratie, c'est tout un processus de transition qu'il faut encourager dans une perspective de long terme.

En ce qui concerne le Québec, on observe un changement dans la définition même de la fracture numérique. Alors qu'elle était auparavant le fait d'un accès plus difficile au réseau dans des régions éloignées des centres-villes, ce qui a été en grande partie corrigé au fil des années, cette fracture est désormais socioéconomique et culturelle. En effet, la problématique est plus criante chez les personnes moins nanties ou plus âgées.

4. La contribution des sections

Nous pouvons tous convenir que l'appropriation des outils numériques partout et par le plus grand nombre est un objectif vers lequel il faut tendre. L'accès aux technologies

ouvre de larges possibilités et contribue, sans contredit, au développement de nos sociétés et à l'émergence de nouvelles pratiques démocratiques. Une utilisation accrue de ces nouvelles technologies constitue aussi un moyen pour entamer une démarche vers un gouvernement ouvert, améliorer le dialogue avec les citoyens et leur redonner confiance dans leurs institutions publiques. Nous sommes devant une démarche positive dans le contexte actuel de cynisme de la population envers les élus et l'État et de désintérêt des jeunes envers la politique. Le Web doit être plus qu'un simple diffuseur d'informations, il doit devenir un réel espace de conversation et un moyen de renforcer l'exercice des droits démocratiques dans nos sociétés. Il faut assurément encourager et faciliter la participation du public aux discussions qui mènent aux politiques publiques et tout faire pour que les promesses du Web 2.0 ne se transforment pas en simulacre d'interactivité.

La Francophonie peut jouer un rôle important à cet égard et l'étude de ce thème par l'APF doit nous permettre d'échanger sur nos expériences. **Les sections de l'APF sont donc invitées à transmettre à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles leur réaction à ce rapport. Nous les encourageons aussi à présenter une description des mesures prises par leur gouvernement et leur assemblée parlementaire pour favoriser l'usage des outils du Web 2.0 dans le but de rapprocher les élus des citoyens.**

Les projets des différents acteurs de la francophonie institutionnelle pourront aussi être recensés. Pour sa part, l'APF met en œuvre différents instruments de coopération dont le programme Noria, avec son appui-réseau, qui vise le développement de réseaux professionnels au sein des parlements membres de l'APF en vue de faciliter les échanges d'information, de connaissances et de savoir-faire. Les actions posées dans le cadre de ce programme touchent précisément à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des assemblées parlementaires bénéficiaires du programme. En ce sens, il serait intéressant d'entamer une réflexion sur de possibles actions de coopération qui mettraient à profit les nouvelles technologies en faveur d'un rapprochement entre les citoyens et les élus. En outre, il

faudrait associer à cette réflexion les parlementaires des assemblées bénéficiaires qui, de façon récurrente, ont manifesté l'intérêt de participer davantage aux réflexions sur le rôle et la place des technologies de l'information et de la communication dans leurs parlements.

La réflexion sur le Web 2.0 doit aussi porter sur d'éventuels effets négatifs de cette évolution. Par exemple, on observe un déclin des effectifs des partis de masse traditionnels partout en Occident. De fait, les adhésions aux grands partis traditionnels ont chuté de 20 % en Allemagne, de 27 % en Suède, de 29 % en Norvège et de 36 % en Grande-Bretagne entre 1998 et 2008. Il y a lieu peut-être de se demander si les électeurs-internautes ne prennent plus leur carte de membre d'un parti politique parce qu'ils peuvent désormais se contenter d'amorcer ou de signer une pétition dans Internet, de *twitter* à volonté ou de donner leur opinion au monde entier à travers un blogue.

L'ensemble de la documentation transmise sera analysé dans un prochain rapport. Il comprendra une description des meilleures pratiques et des actions que peuvent poser les assemblées parlementaires et les États. Ultimement, on peut espérer que l'adoption de positions communes présentées par les parlementaires de la Francophonie contribuera, dans chacune de nos sections, à rapprocher les citoyens des élus et à renforcer la démocratie.